



## PORTER SECOURS A VICTIME

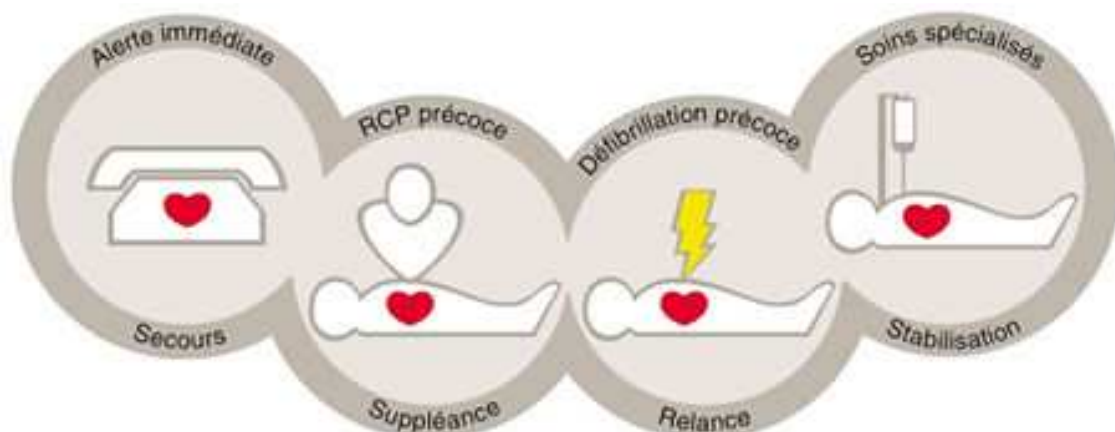
### Soins primaires & Soins secondaires



Les premiers secours et la RCP sont de techniques importantes à connaître pour tout individu impliqué dans les sports d'aventure.

Suivre le programme de secourisme SSI et garder votre formation à jour vous place au centre du "cycle de vie" - un système de personnes formées comme vous, pour démarrer le processus de sauvetage des vies, en reconnaissant les situations d'urgence, en agissant de façon appropriée, et en évitant des soins inutiles ou inadaptés.

Leurs actions apportent aux victimes l'aide dont elles ont désespérément besoin dans un cas d'urgence vitale.





**Nbre de séances et programme** (Les séances se font à terre et suivant calendrier)

4 à 6 séances de formation a terre sur les gestes de premiers secours à victime (suivant formule choisie).

**Ce que vous apprenez dans les cours EFR Soins primaires et Soins secondaires**

- Assistance aux fonctions vitales, RCP et respiration artificielle – formation destinée à des personnes n'appartenant pas au domaine médical.
- Utilisation d'un défibrillateur externe automatisé (DEA) (recommandé).
- Prévention et gestion de l'état de choc.
- Gestion face à une lésion de la moelle épinière.
- Utilisation des protections afin de réduire le risque de transmission de maladies.
- Premiers secours de base et considérations sur le kit de premiers secours.

**Nombre d'heures de formation : de 8 à 12 heures**

Pour vous inscrire aux cours, vous devez

- Être concerné par la sécurité des autres et vouloir les assister en cas d'urgence médicale.

**Le matériel pédagogique dont vous avez besoin**

Le kit Numérique REAC RIGHT SSI

**Certification délivrée à l'issue de la formation**



**Formalités pour ce programme**

- Remplir le dossier d'inscription
- Acquitter la formation a l'issue de la première séance de formation.
- Avoir 15 ans minimum (dérogation à 10 ans sous certaines conditions)
- Autorisation écrite du responsable légal pour les mineurs

TVA taux inclus appliqués : 20%  
Règlements acceptés : CB-CHEQ-CHEQ VACANCES-ESPECES

**Document non contractuel**

[www.dollfin-plongee.com](http://www.dollfin-plongee.com)

DOLLFIN Centre Ecole de Plongée - Direction : Thierry Doll - Christian Kamlet

Siège social : Marine de Sisco 20233 SISCO RCS : 2001 B 153 Siret : 437 937 360 00018 APE : 9329 Z / Etablissement A.P.S : 02B01001.